

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XV

Québec, 28 février 1903

No 28

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures de la semaine, 433. — Prière quotidienne pendant le mois de mars, 434. — Réponse de N. S.-P. le Pape à une adresse des évêques de France, 434. — « Pro Ecclesia et Pontifice », 437. — Chronique diocésaine, 437. — Le Jubilé pontifical dans le diocèse de Québec, 439. — Nécrologie, 440. — A propos de loyauté, 440. — Décisions de la Sacrée Congrégation des Rites, 441. — Messes basses et services chantés, 443. — Le missionnaire et le païen japonais, 444. — La franc-maçonnerie, 445. — Bibliographie, 447. — Une résurrection, 448.

Calendrier

1	DIM.	vl	I du Carême. <i>Kyr.</i> des dim. du Car. Vép. du dim. Suffr.
2	Lundi	tvl	De la férie.
3	Mardi	tvl	De la férie. Anniversaire du couronnement de Léon XIII.
4	Mercr.	tvl	Quatre-Temps. S. Casimir, confesseur.
5	Jendi	b	De la férie.
6	Vend.	r	Quatre-Temps. Ste Lance de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
7	Samé.	b	Quatre-Temps. S. Thomas d'Aquin, confesseur et docteur.

Les Quarante-Heures de la semaine

2 mars, Saint-Joseph de Beauce. — 4, Château-Richer. — 6, Collège de Sainte-Anne; L'Islet.

Prière quotidienne pendant le mois de mars

— o —

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que nous apprenions tous, à l'école de saint Joseph, les fortes vertus nécessaires à la vie chrétienne.

Résolution apostolique : S'efforcer, durant ce mois de mars, de propager autour de nous la dévotion à saint Joseph.

— o —

Réponse de N. S. P. le Pape
à une adresse des évêques de France

— o —

LÉON XIII, PAPE

CHERS FILS, VÉNÉRABLES FRÈRES
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

En ce temps où, de toutes parts, se multiplient pour Nous les causes d'affliction, alors que Notre âme est plus douloureusement affectée des tristesses qui Nous viennent de France, la lettre que, d'un commun accord, vous Nous avez envoyée pour Nous exprimer, à l'occasion de Notre Jubilé pontifical, vos vœux unanimes, a été une consolation pour Notre cœur.

Dans votre empressement à Nous féliciter si éloquemment et à Nous offrir des souhaits de bonheur à l'occasion de cet heureux événement et de la durée de Notre Pontificat, prolongée au delà de toute attente, Nous avons reconnu l'urbanité et la piété filiale des évêques de France, et c'est de grand cœur que Nous vous offrons, à Notre tour, Nos vœux les meilleurs avec l'expression de Notre gratitude. Mais il semble hors de doute que ce témoignage éclatant de respectueuse soumission renferme et exprime, surtout dans les circonstances que traverse présentement l'Eglise, une plus haute signification. Nous

y voy
union :
de vot
convai
point,
la nati
puis en
core qu
plus d'
de l'Ég
Nous p
se senti
tions a
nes ? C
fluence
erreurs
livre au
ruiner c
tant, da
ont ress
aussi qu
que les
piété. S
méchant
divine q
religion,
dans le
affligent
exercer
joie prof
à Nos ex
solicitud
ritent cet
du malhe
n'ont pas
Siège de
poids de
Votre h
les à No

y voyons, en effet, un témoignage évident et public de votre union : non seulement de votre concorde mutuelle, mais aussi de votre étroite union au Siège apostolique. Or, Nous sommes convaincu que cette concorde des évêques doit être, au plus haut point, féconde et salutaire. Elle sera d'un grand exemple pour la nation française, et il en résultera, entre vous et votre clergé, puis entre le clergé et les fidèles, une entente plus cordiale encore qu'auparavant. Cet accord des esprits et des volontés, que, plus d'une fois, Nous avons instamment recommandé, les maux de l'Eglise, qui s'aggravent de plus en plus à l'heure présente, Nous portent à le recommander plus fortement encore. Qui ne se sentirait, en effet, profondément ému en face des machinations auxquelles sont en butte, aujourd'hui, les lois chrétiennes ? Quel évêque vraiment vigilant peut ignorer qu'une influence funeste, partout répandue, inculque à la multitude les erreurs les plus pernicieuses, arrache à l'enfance toute religion, livre au mépris les institutions de l'Eglise, s'efforce enfin de ruiner cette Eglise elle-même, fondée par le Christ ? Et pourtant, dans toutes les branches de l'activité humaine, les nations ont ressenti les heureux effets de la foi divine ; il est évident aussi que le progrès des Etats naît du respect de la religion, et que les plus florissantes Républiques ont été ruinées par l'impiété. Seule, l'union des bons peut empêcher que la haine des méchants ne triomphe ; c'est pourquoi, conscient de la volonté divine qui a fait la chaire de Pierre le plus ferme appui de la religion, Nous avons tout tenté pour susciter, dans le clergé et dans le peuple, des résolutions proportionnées aux maux qui affligent l'Eglise. Aussi, lorsque Nous considérons ceux qui exercent l'autorité dans l'Eglise, sommes-Nous pénétré d'une joie profonde, en voyant les évêques obéir avec un zèle ardent à Nos exhortations et donner des témoignages éclatants de leur sollicitude pastorale. Les évêques français, principalement, méritent cet éloge ; car, bien qu'ils aient eu à souffrir davantage du malheur des temps et de la difficulté des circonstances, ils n'ont pas cessé d'entourer de la plus profonde vénération le Siège de Pierre et de Nous aider par leur travail à porter le poids de Notre charge.

Votre lettre Nous est un témoignage de ces dispositions filiales à Notre égard ; vous y consolez Notre tristesse au milieu

des maux qui nous assiègent, et vous y montrez des cœurs non seulement disposés à l'obéissance, mais encore prêts à aller, s'il en était besoin, au-devant de Nos prescriptions. Nous vous félicitons donc, et de votre zèle à défendre la foi des ancêtres, et du bel exemple de concorde que vous donnez à votre troupeau. Vous gardez vraiment, avec une simple et inviolable fidélité, la mémoire des premiers évêques de France, mémoire illustre et digne des louanges les plus hautes. C'est à eux que la France doit d'avoir pu ajouter, à ses autres titres de gloire, le nom de catholique; c'est par les évêques encore que la religion y sera maintenue, à notre époque, dans tout son éclat. Il faut vous attacher fortement à ces traditions si vous voulez être assurés de préserver de toute atteinte la gloire de la France très fidèle, et de repousser efficacement les efforts des impies. Comptant sur votre vertu que Nous connaissons par expérience, Nous ne doutons pas que, pour obtenir ces heureux résultats, vous ne combattiez avec la constance de vos prédécesseurs. Et Notre confiance dans cette fermeté ne fait que s'accroître, lorsque Nous considérons tous les bons Français qui gardent dans leur cœur cette noblesse que votre nation s'est acquise par l'accomplissement des œuvres de Dieu. L'épreuve qui les accable n'est pas une raison, en effet, d'attendre moins de vos fils, et la mauvaise fortune ne peut les dépouiller du nom si honorable de catholiques. Nous mettons aussi Notre espoir dans les prières que vous adressez à la vénérable Jeanne d'Arc, et Nous avons la confiance que cette vierge si bonne vous sera d'un puissant secours. Saisissant l'occasion de ces solennités jubilaires, vous Nous priez instamment de mettre Jeanne, toujours invaincue, au nombre des bienheureuses: ce serait pour Notre amour paternel une véritable satisfaction que d'accorder à la France catholique, comme une nouvelle marque de bienveillance, cette grâce tant désirée. Mais vous n'ignorez pas que, dans l'affaire si grave que vous Nous proposez, on doit religieusement observer les lois qui règlent la procédure de la Sacrée Congrégation des Rites. C'est pourquoi Nous ne pouvons maintenant que demander à Dieu de faire aboutir cette cause au gré de vos désirs.

Cependant, en témoignage de Notre bienveillance et comme gage des faveurs célestes, Nous vous accordons de tout cœur

dans le Seigneur
lique.

Donné à Rome
de Notre Pontificat

Monsieur l'abbé
Directeur

Monsieur

J'ai
Sa Sainteté N.
accorder le Br
1^{re} classe, pou
l'Hommage sc
Auguste Vicair
laboration à la
l'Amour filial.

Le directeur d
voir l'objet bien i
ne s'est résolu à j
gation où il est,
souscripteurs de l
a faite de leur gr
est faible en cette
la décoration pon

— Jeudi, le 1
présidé une céré
des Ursulines d
le sermon de cir

dans le Seigneur, à vous et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 août de l'année 1902, de Notre Pontificat la 25^e.

LÉON XIII, PAPE.

" Pro Ecclesia et Pontifice "

Bologne, 31 janvier 1903.

Monsieur l'abbé V.-A. Huard

Directeur de la *Semaine religieuse*

Québec

Monsieur l'abbé,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que Sa Sainteté N. S.-P. le Pape Léon XIII a eu la bonté de vous accorder le Brevet et la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, de 1^{re} classe, pour votre bienveillance à l'égard de l'Œuvre de l'Hommage solennel à Jésus-Christ Rédempteur et à son Auguste Vicaire, et particulièrement pour votre précieuse collaboration à la souscription pour la Tiare d'or et l'Obole de l'Amour filial. . .

Comte Acquaderni.

Le directeur de la *Semaine religieuse*, tout à la confusion de se voir l'objet bien indigne de la paternelle bonté de N. S.-P. le Pape, ne s'est résolu à publier la lettre qui précède, que par suite de l'obligation où il est, à ce qui lui semble, de faire connaître à tous les souscripteurs de la Tiare d'or l'appréciation que le Souverain Pontife a faite de leur grande générosité. Et, sachant combien son mérite est faible en cette affaire, c'est à eux qu'il renvoie tout l'honneur de la décoration pontificale.

Chronique diocésaine

— Jeudi, le 19 février, S. G. Monseigneur l'Archevêque a présidé une cérémonie de profession religieuse en la chapelle des Ursulines de Québec. M. le curé de la Basilique a donné le sermon de circonstance, dont l'on fait les plus grands éloges.

Les assistants ont remarqué que le nouveau chœur du cloître se prête admirablement à l'exécution du chant et de la musique.

Ont fait profession :

Sr Albertine Larochelle, dite de l'Ange-Gardien, de N.-D. de Lévis ; Sr Henriette Vallee, dite de Saint-François de Paule, de Québec.

Ont pris le saint habit :

Sr Marie-Anne Germain dite de Sainte-Ursule, de la paroisse de Saint-Ubald ; Sr Exilda Richard dite, de Sainte-Rose de Lima, de Lotbinière.

— Le 20, vendredi, ont eu lieu les funérailles de feu M. Dubé, curé de Sainte-Julie de Mégantic. Monseigneur a célébré lui-même le service funèbre et a fait l'éloge de ce bon prêtre, dont la mort a causé des regrets sincères et universels. Trente-cinq membres du clergé sont venus rendre les derniers devoirs à leur vénérable confrère défunt.

— Samedi, le 21 février, Sa Grandeur a présidé aux élections des officières, à l'Hôpital-Général. Les mêmes titulaires ont été réélues aux diverses charges, à l'exception de la Révérende Mère Saint-Hubert, *Hospitalière* depuis plus de 50 ans, et qui a été remplacée par la Révérende Mère Sainte-Ursule.

— Dimanche dernier, le 22, dans la chapelle du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a confirmé une dizaine d'élèves, a promu à la tonsure M. Arthur Benoit, du diocèse de Saint-Boniface, et ordonné prêtre M. Téléphore Lambert, du diocèse de Chatham.

Sa Grandeur, durant son court séjour au Collège, a reçu les hommages de la Communauté, et n'a pas manqué d'adresser aux élèves ses paternels conseils soit pour la bonne direction de leurs études, soit pour leur formation morale.

— Le mardi, 24 février, Monseigneur Marois, vicaire général, présidait une double cérémonie de profession religieuse et de prise d'habit à l'Hôpital-Général. Mlles Marie-Madeleine Bois, dite de Sainte-Philomène, de Saint-Jean-Port-Joli ; et Marie-Louise-Geneviève Goulet, dite de Saint-Pierre, de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, prononçaient leurs vœux ; et Mlles Corinne-Eugénie Roy, dite de Saint-Stanislas de Kostka, de Limoilou ; et Maria-Sophie Hamel, dite de Sainte-Julienne, de Saint-Jean-Baptiste de Québec, revêtaient l'habit religieux.

— Le
l'abbé I
traitem
une opé
tablissem
— Sa
tur à ur
vince ec
avec ac
organis
volume
de la pr

I

« Le 3
ronneme
volus qu
que et q
tes les r
peuples
à traité
dernes, d
me l'exp
qui ne s
chacun
combatt
l'Occiden
tude ; no
ger, en ce
sa vive
attachem

« Il co
Québec, l
tendre, p
si longter
et vénère
l'estime u

« En cc
cale à la
Te Deum

« Dans

— Le clergé du diocèse sera heureux d'apprendre que M. l'abbé L. Mayrand, curé de Saint-Isidore de Beauce, qui est en traitement à l'Hôtel-Dieu depuis quelque temps et qui a subi une opération ces jours derniers, est en excellente voie de rétablissement.

— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a accordé son *Imprimatur* à un ouvrage intitulé: *Plain-chant en usage dans la province ecclésiastique de Québec, transcrit en notation moderne, avec accompagnement d'orgue, par Ernest Gagnon, ancien organiste de la cathédrale de Québec.* Cet ouvrage formera un volume d'environ 250 pages in-2, qui paraîtra dans le courant de la présente année.

Le Jubilé pontifical dans le diocèse de Québec

« Le 3 mars prochain sera le jour anniversaire de son couronnement (de Léon XIII). Il y aura alors vingt-cinq ans révolus que Léon XIII préside aux destinées de l'Eglise catholique et qu'il consacre son énergie, sa brillante intelligence, toutes les ressources de sa grande âme à enseigner, à sauver les peuples confiés à sa garde. Ses Encycliques nombreuses, où il a traité toutes les questions ardues qui agitent les sociétés modernes, demeureront comme un indestructible monument, comme l'expression la plus éclatante de doctrines et d'une sagesse qui ne sont pas de la terre. Elles sont l'arsenal complet où chacun peut venir prendre les armes dont il a besoin pour combattre toutes les erreurs de notre temps. L'Orient et l'Occident ont été l'objet de sa constante et paternelle sollicitude; notre Canada en a eu sa large part et ne doit pas ménager, en cette circonstance, au captif du Vatican l'expression de sa vive gratitude, de sa sympathie et de son inébranlable attachement.

« Il convient que, dans toutes les parties de l'archidiocèse de Québec, l'hymne de la joie et de la reconnaissance se fasse entendre, pour remercier le Tout-Puissant de nous avoir conservé si longtemps le grand Pape que tous les catholiques chérissent et vénèrent à tant de titres et qui s'est conquis l'admiration et l'estime même des ennemis de l'Eglise.

« En conséquence, il y aura, mardi, le 3 mars, messe pontificale à la Basilique de Québec, avec sermon de circonstance et *Te Deum* après la messe.

« Dans toutes les autres églises et chapelles publiques du

diocèse, on chantera un *Te Deum* d'actions de grâces dimanche, le 8 mars, à l'issue de la grand'messe.

« Vous voudrez bien exhorter vos paroissiens à faire tous les jours une prière aux intentions du Souverain Pontife. »

(Extrait de la *Circulaire* adressée au Clergé, le 12 février, par Mgr l'Archevêque de Québec.)

Nécrologie

L'abbé Raymond Pelletier, décédé le 18 février

« L'abbé Pelletier est ce jeune prêtre ordonné à Saint-Raymond, le 18 de janvier dernier, par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, dans une belle et touchante cérémonie.

« Ses vœux les plus chers ont été exaucés. Il est mort paisiblement, la joie dans le cœur, ne pouvant assez dire son bonheur et sa reconnaissance d'avoir reçu l'onction sacerdotale, et d'avoir pu non seulement célébrer sa première messe, mais offrir tous les jours, pendant un mois, le saint Sacrifice, objet de tous ses désirs.

« Il laisse, dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, une mémoire bénie, le souvenir édifiant d'une vie modèle, de l'ardeur avec laquelle il aspirait au sacerdoce, du courage surhumain qu'il a déployé pour y atteindre. »

M. Pelletier, décédé à Saint-Raymond, sa paroisse natale, y a été inhumé le samedi 21 février. Mgr le grand vicaire Marois a chanté le service funèbre, et a prononcé une allocution émue sur la courte, mais méritoire, et si édifiante carrière du jeune prêtre.

R. I. P.

A propos de loyauté

Les journaux quotidiens ont publié, le 19 février, une dépêche de Londres, où l'on analysait un récent article du *Globe*, journal londonien, sur l'attitude des Canadiens-Français vis-à-vis l'Empire. Ces soupçons de déloyauté qui se font jour, à notre endroit, de plus en plus souvent, ont fini de nous amuser; ils nous ennuiant, à présent.

Il pe
qu'a p
dans l
qu'il fa
Tout
thèse.

A pro
l'article
des port
une visi
les vaiss
quoi cel
l'Eglise
libertés
autre pa

Nous
colonies
le Souv
tisfactic
Canadie
souhait
tique d'

Quan
seaux de
nos port
dre au
du navir
jamais,
Québec,
l'une ou
extraordi

XI. M
messe v
sait, le p
premier
une vigil
ni quan

Il pourrait suffire de renvoyer l'écrivain du *Globe* au travail qu'a publié M. Bourassa, en septembre et octobre derniers, dans le *Monthly*, de Londres. Notre compatriote y a dit ce qu'il fallait, et l'a dit en termes excellents.

Toutefois, le *Globe* a mentionné un fait pour appuyer sa thèse. Citons cette partie de la dépêche :

A propos de la visite de vaisseaux de guerre français au Canada, l'article dit que les évêques catholiques de Québec et de Montréal et des ports visités par les vaisseaux français, se font un devoir de faire une visite officielle à bord, une cérémonie qu'ils négligent lorsque les vaisseaux de guerre anglais visitent ces ports, et demande pourquoi cela, malgré l'attitude actuelle du gouvernement français envers l'Eglise catholique, et lorsque les catholiques jouissent de plus de libertés à l'ombre du drapeau britannique qu'en n'importe quelle autre partie du monde.

Nous savons très bien que l'Angleterre accorde à toutes ses colonies la liberté religieuse la plus complète. Plus d'une fois le Souverain Pontife a reconnu ce fait et en a exprimé sa satisfaction ; et c'est, en grande partie, à cause de ce fait que les Canadiens-Français, ceux au moins de la province de Québec, souhaitent de rester longtemps encore dans leur situation politique d'aujourd'hui.

Quant aux visites officielles faites par nos évêques aux vaisseaux de guerre français qui viennent parfois stationner dans nos ports, elles ont eu lieu en effet. Par exemple, il faut apprendre au *Globe*, puisqu'il ne le devine pas, que le commandant du navire ou de l'escadre aux couleurs françaises ne manque jamais, en arrivant, de faire visite au chef du diocèse, soit de Québec, soit de Montréal, suivant le cas. Et l'archevêque de l'une ou de l'autre ville rend cette visite. Ce n'est pas plus extraordinaire que cela !

Décisions de la Sacrée Congrégation des Rites

XI. *Messe du Sacré-Cœur le premier vendredi du mois.* La messe votive solennelle du Sacré-Cœur, autorisée, comme l'on sait, le premier vendredi du mois, n'est pas permise si en ce premier vendredi tombe la vigile de l'Epiphanie, parce que c'est une vigile privilégiée (*Vallis Vidonis*, 22 novembre 1901, ad I); ni quand le premier vendredi tombe le 2 février, parce que la

fête de la Purification est aussi une fête de Notre-Seigneur (*Romana*, 17 mars 1902, ad III); ni quand il n'y a dans l'église qu'un seul prêtre obligé de célébrer une messe conventuelle ou bien *pro populo* (*Romana*, 17 mars 1902, ad I et II).

XII. *Sur l'étole à vêpres.* — Vêpres, comme l'on sait, l'officiant, même s'il est revêtu de la chape, ne prend point l'étole. Il devrait cependant la prendre s'il avait à exposer le Saint-Sacrement ou à donner le salut. Mais s'il devait seulement chanter les vêpres devant le Saint-Sacrement déjà exposé, et par conséquent l'encenser à *Magnificat*, devrait-il prendre l'étole, soit au commencement, soit du moins au *Magnificat*? — La S. C. répond : *Stetur rubricis et decretis*; en d'autres termes, ce n'est pas une raison de prendre l'étole.

XVI. *Sur les messes de Requiem.* — Un important décret, rendu à la demande de l'évêché de Laybach, précise un certain nombre de points, relatifs aux messes de *Requiem*. En voici les principales conclusions — 1° On ne peut se prévaloir des concessions du 8 juin 1896, relatives aux messes dans les chapelles érigées sur des tombeaux de famille où l'on ne fait plus de sépulture (ad I); — ni dans les églises paroissiales qui sont entourées par le cimetière (ad II). — 2° On dira l'oraison *Deus indulgentiarum*, même si l'anniversaire ne coïncide pas exactement avec la date de la mort ou de la sépulture (ad III). — 3° Les privilèges accordés aux offices demandés par les fidèles pendant l'octave des Morts ne peuvent être étendus à d'autres temps de l'année (ad IV). — 4° Il n'y a pas d'obligation de chanter la messe le 2 novembre dans les églises qui ne sont pas tenues au service choral (ad V); — et si l'unique prêtre qui dessert une église a, ce jour-là, un enterrement, il dira la messe *ut in die obitus* (ad VI). — 5° La présence physique ou la présence morale du corps dans la chapelle ou l'église sont identiques pour les privilèges (ad VII). — 6° Les messes dites dans l'intervalle qui sépare la mort de la sépulture, ou même pendant les deux jours qui suivent la sépulture précipitée doivent être *ut in die obitus* (ad XI). — 8° Une messe demandée pour les défunts, et qui n'est pas dite en noir, même quand la Rubrique le permettrait, satisfait strictement à l'obligation (ad XV). (*Labacen.*, 28 avril 1902). A. BOUDHINON.

(*Revue du Clergé français*, 15 août 1902).

Mgr I

sur la « I
pos, dit l
ment de
chantés :De tem
bre pour
service de
Or, depuis
les moins
par des n
et souvent
sées dans
fait miroit
tions souv
dix, quinze
grande quEh bier
j'ose affir
conformitéL'Eglise
temporain
un service
nérailles,
mort ou a
Il y a don
mérite une
l'autel a d
pour tous
mais tout
aussi que
fruit de la
mine la me
est subord
sées de nc
saint sacrif
regard hun
ques, en d
des messes
et d'une fa
térieures, c
à l'entretie
valeur à pa
tage la maj

Messes basses et services chantés

Mgr Dubourg, évêque de Moulins, dans une lettre pastorale sur la « Dévotion envers les morts », vient d'exposer fort à propos, dit la *Semaine religieuse* de Paris, la doctrine ou le sentiment de l'Eglise au sujet des messes basses et des services chantés :

De temps immémorial, dans tous les diocèses de France, on célèbre pour chaque défunt, outre le service d'inhumation, au moins un service de quarantaine et un service anniversaire ou du bout de l'an. Or, depuis quelques années, un certain nombre de familles, — et non les moins chrétiennes, — se sont avisées de remplacer ces services par des messes basses demandées à tous les prêtres de la localité, et souvent annoncées par l'organe des journaux. Elles ont été poussées dans cette voie par des réformateurs au zèle intempestif qui ont fait miroiter à leurs regards, outre l'avantage d'être délivrés d'invitations souvent ennuyeuses et dispendieuses cette considération que dix, quinze, vingt ou trente messes ont devant Dieu une valeur plus grande qu'un service, si solennel soit-il.

Eh bien, je n'hésite pas à blâmer nettement cette innovation, et j'ose affirmer que cette théorie ou cette interprétation n'est pas en conformité parfaite avec les doctrines de l'Eglise.

L'Eglise, en effet, depuis son origine jusqu'à notre époque contemporaine, a constamment demandé à ses enfants de faire chanter un service solennel pour les défunts, non seulement au jour des funérailles, mais aux troisième, septième et trentième jours après la mort ou après les obsèques, et enfin au jour anniversaire du décès. Il y a donc là une invitation précise et une pratique persévérante qui mérite une considération sérieuse. L'Eglise sait que le sacrifice de l'autel a de lui-même une valeur infinie, pouvant satisfaire à Dieu pour tous les péchés des hommes et délivrer non seulement une âme, mais toutes les âmes du purgatoire sans exception. Mais elle sait aussi que Dieu, dont les décrets sont insondables, n'applique pas ce fruit de la messe dans sa valeur infinie, que sa sagesse seule détermine la mesure ou l'étendue de cette application, et que cette mesure est subordonnée à nos dispositions personnelles, aux dispositions passées de nos défunts, aux circonstances qui entourent l'oblation du saint sacrifice, et à mille causes que ne peut discerner la faiblesse du regard humain. Or, l'Eglise, en établissant ces prescriptions liturgiques, en demandant, sans avoir jamais varié sur ce point essentiel, des messes chantées et services solennels, proclame par le fait même, et d'une façon au moins implicite, que ces chants, ces cérémonies extérieures, cette augmentation des ressources fabriciennes nécessaires à l'entretien, à la décence et à la splendeur du culte divin, ont une valeur à part, indépendante de la valeur du sacrifice, honorent davantage la majesté de Dieu et lui procurent une plus grande somme de

gloire ; qu'ainsi des prérogatives spéciales sont attachées à ces solennités liturgiques ; que, selon toute vraisemblance, l'application du fruit du saint sacrifice est alors faite par Dieu dans une mesure plus large ; que les âmes du purgatoire y trouvent des secours plus abondants ; qu'en un mot il est permis de croire, pour ces motifs, qu'un seul de ces services chantés équivaut à un nombre plus considérable de messes basses ou privées.

Le missionnaire et le païen japonais

M. Claudius Ferrand, missionnaire au Japon, raconte ceci :

Dans un train, je récitais mon bréviaire et j'avais sous les yeux une belle image de Notre-Dame des Victoires. Mon voisin de gauche, qui la regardait depuis un bon moment, me dit tout à coup :

— Ça, c'est sans doute votre femme ?

— Non, monsieur, lui répondis-je, c'est ma mère.

— Ah ! . . . Et ce joli petit enfant qu'elle tient dans ses bras c'est votre frère cadet ?

— Non pas, monsieur, c'est mon frère aîné.

Vous voyez d'ici la figure qu'il dut faire. Il resta un moment silencieux, comme pour essayer de comprendre l'énigme. Puis, comme s'il avait deviné :

— Alors, c'est sa photographie de l'époque où il était petit ?

— Oui, monsieur.

— Et quel âge a-t-il maintenant ?

— Il y a dix-huit siècles qu'il est mort !

Pour le coup, mon pauvre voisin crut que je me moquais de lui, il se prit à rire, et moi aussi.

— Comment trouvez-vous ma mère ?

— Elle est superbe !

— Oui, monsieur, ajoutai-je, il n'y a jamais eu sur la terre de femme plus belle, plus pure et plus sainte. Et cette femme, tout le monde la connaît et la vénère ; c'est la Reine de la terre et du ciel : on l'appelle Marie.

Et alors, à mon homme de plus en plus ébahi, j'expliquai de mon mieux le mystère du Christ et de sa Mère. Il m'écoutait en silence et avec attention. Malheureusement, il fallut bientôt nous quitter ; le train venait d'entrer en gare.

Qui
l'attent
gracieu
ses bra
pas, au
vrira le

Pour
but des
ruption
seuleme
de serv
desseins
âmes qu
se réfug
l'objet
ville la
saint Pa
belles é
corrupti
idées. E
sollicitu
voquera
Dans
des ressi
pagande
à-dire n
« Des
aurons à
rons dor
tanniqu

Qui sait si la bonne Mère dont les traits ont fixé un moment l'attention de ce pauvre païen, qui a daigné la juger belle et gracieuse, gracieux et beau le Divin Enfant qu'elle tient entre ses bras, en reconnaissance de ce loyal hommage, ne trouvera pas, au fond de son cœur maternel, quelque grâce qui ouvrira les portes du Paradis à son inconscient admirateur.

(*Sem. cath. de Fribourg.*)

La Franc-Maçonnerie

LA HAUTE-VENTE (*Suite*)

La corruption des idées

Pour arriver à « l'anéantissement de l'idée chrétienne », but des sociétés secrètes, but spécial de la Haute-Vente, la corruption des mœurs est un moyen puissant assurément, mais seulement de second ordre. Il peut même arriver qu'au lieu de servir ceux qui l'emploient, il se mette à l'encontre de leurs desseins. Plus le cloaque devient impur, plus il presse les âmes qui n'ont point perdu toute noblesse, d'en sortir. Et où se réfugier, sinon dans l'Eglise, qui fait de la pureté des mœurs l'objet de ses plus vives sollicitudes ? N'est-ce point dans la ville la plus corrompue de l'Empire romain, à Corinthe, que saint Paul put, en moins de deux ans, fonder l'une de ses plus belles églises ? Aussi la Haute-Vente, tout en favorisant la corruption des mœurs, s'attachait-elle surtout à corrompre les idées. Elle le fit, et ceux qui lui ont succédé le font avec une sollicitude, une persévérance, une sagesse de conduite qui provoqueraient l'admiration si l'œuvre n'était si mauvaise.

Dans sa lettre du 18 janvier 1822, Piccolo-Tigre se félicitait des ressources abondantes qu'il tirait de Londres pour la propagande par la presse des idées libérales et humanitaires, c'est-à-dire maçonniques.

« Des offres considérables m'ont été faites. Bientôt nous aurons à Malte une imprimerie à notre disposition. Nous pourrions donc avec impunité, à coup sûr, et sous le pavillon britannique, répandre d'un bout de l'Italie à l'autre, les livres,

brochures, etc., que la Vente jugera à propos de mettre en circulation. » Le 5 janvier 1846, le même écrivait de Livourne à Nubius: « Nos imprimeries de Suisse sont en bon chemin. Elles produisent des livres tels que nous les désirons; mais c'est un peu cher; j'ai consacré à cette *propagande nécessaire* une assez forte partie des subsides recueillis. Je vais utiliser le reste dans les légations. »

Maintenant, la secte a ses imprimeries partout. Elle publie encore des livres et des brochures, mais ce sont surtout les journaux qui servent à répandre ses idées. Les feuilles qui sont à sa dévotion sont légion; elles sont graduées avec un art infernal, pour toutes les classes possibles de lecteurs, afin que chacun, selon le degré où son esprit se trouve sur la voie de l'erreur, puisse se procurer le périodique qui lui convient et marcher de compagnie avec lui. La poésie et le roman, les beaux-arts et les sciences, l'histoire du passé et l'exposé des événements présents, tout sert, dans la mesure qui convient au public auquel s'adresse spécialement telle ou telle publication, à semer les idées d'affranchissement intellectuel, moral et religieux qui sont le fond de l'esprit maçonnique.

Les congrès ont bien souvent été employés au même but. C'est de l'existence de la Haute-Vente que date l'impulsion qui leur a été donnée. On sait combien, en ces derniers temps, ils se sont multipliés, sous toutes les étiquettes possibles. Il ne fut d'abord question que de congrès scientifiques. Le pape Grégoire XVI s'y opposa avec une inébranlable fermeté. Il ne put éloigner ce fléau de l'Italie, où les princes se laissèrent forcer la main; du moins il en préserva Rome. Les congrès scientifiques furent en Italie en 1845 ce que furent en France deux ans plus tard les banquets démocratiques. De plus ils servirent aux esprits aventureux à se connaître, aux affidés à semer leurs idées, à la secte à jeter le discrédit et le mépris sur les dogmes chrétiens.

Mais pour être profonde, pour être tenace, pour être générale, la corruption des idées doit être entreprise dès le bas âge, dans l'éducation. « Ecrasez l'ennemi quel qu'il soit, disaient les *Instructions*, mais surtout écrasez-le dans l'œuf. C'est à la jeunesse qu'il faut aller, c'est elle qu'il faut séduire, elle qu'il

faut
et, si c
Ces
de la F
vaient.
Elles
moins
person
particu
tion de
écoles,
que tou
engagé
toujour
considé
idées v
du mal
Aux
dence.
les Eta
de ceux
indirect
tion de

— Co
curé de
nes cont
pendant
à Orléan
P. Lethi
Dans
tion des
et la me
peut
labours

faut entraîner, *sans qu'elle s'en doute*... Allez à la jeunesse, et, si c'est possible, jusqu'à l'enfance.»

Ces Instructions n'étaient point de celles que les membres de la Haute-Vente dussent garder pour eux seuls. Ils ne pouvaient, à quarante, endoctriner toute la jeunesse européenne. Elles devaient être transmises de proche en proche, plus ou moins explicites ou voilées, selon le degré d'avancement des personnes auxquelles on voulait les faire parvenir. Elles étaient particulièrement destinées à ceux qui s'occupaient de l'instruction de la jeunesse, dans les lycées, dans les collèges, dans les écoles, et même dans les séminaires. Il n'était point nécessaire que toutes les personnes appelées à cette propagande fussent engagées dans les liens de la maçonnerie ; il suffisait, et il suffit toujours, qu'elles aient l'esprit maçonnique ; celles-ci sont même considérées comme les plus utiles, parce qu'elles inculquent les idées voulues à la jeunesse qui leur est confiée sans se douter du mal qu'elles lui font.

Aux autres, aux initiés, on recommandait une extrême prudence. Elle était plus nécessaire alors qu'aujourd'hui, plus dans les Etats pontificaux que chez nous. Elle était exigée surtout de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, pouvaient avoir quelque influence sur l'éducation de la noblesse ou du clergé.

(Semaine religieuse de Cambrai.)

— o —

Bibliographie

— o —

— CONFÉRENCES AUX HOMMES, par l'abbé CHARLES GIBIER, curé de Saint-Paterne, à Orléans. *Les objections contemporaines contre la religion*, première série. Conférences données pendant l'année 1902, à la messe des hommes de Saint-Paterne, à Orléans. Beau volume in-8° écu, 4 fr. 00. Paris, librairie de P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette.

Dans la paroisse de Saint-Paterne, à Orléans, l'évangélisation des hommes est une des grandes préoccupations du clergé, et la messe des hommes y est fondée depuis quinze ans. C'est, on peut le dire, une grande institution ; grande à cause des labours qu'elle impose au clergé, grande à cause des besoins

qu'elle est appelée à satisfaire, grande à cause du bien qu'elle a produit. Chaque dimanche, depuis quinze ans, se groupent, au pied de la chaire, 300, 400, et jusqu'à 500 hommes : ils ont à l'église une place réservée, ils trouvent sur leur prie-Dieu un petit manuel pour suivre la messe, ils prient et s'agenouillent ensemble. Ensemble ils chantent le *Credo*, le *O Salutaris*, le *Magnificat*. Ils s'édifient mutuellement et donnent à la paroisse un magnifique exemple de foi et de vie religieuse. La conférence dure, en moyenne, vingt ou vingt-cinq minutes, et c'est merveille de contempler ces physionomies viriles que la prédication ne trouve jamais indifférentes ou insensibles.

Nous laissons maintenant la parole à l'auteur, qui termine ainsi l'Introduction du volume annoncé ci-dessus : « Prêtres et fidèles nous pressent depuis longtemps de livrer à l'impression les paroles fugitives qui, chaque dimanche, s'échappent de notre cœur et de nos lèvres. Nous cédon's partiellement à ces importunités, en éditant un premier volume qui sera peut-être suivi de beaucoup d'autres... Puisque des voix autorisées et amies nous affirment que, si imparfaites qu'elles soient, nos conférences rendront service au clergé et porteront la lumière à bon nombre de laïques, nous avons la candeur de le croire, et, — chose à laquelle je n'avais pas pensé, — je me décide à faire un livre. Si ce livre est bien accueilli, s'il doit atteindre et éclairer quelques âmes, j'en bénirai Dieu. » E.

— Nous recevons de la Cie Cadieux et Derome une jolie brochure de 23 pages intitulée :

Aux Canadiens-Français. Notre drapeau, par un compatriote. Prix : 15 cts l'ex., chez Cadieux et Derome, 1666, rue Notre-Dame, Montréal.

L'auteur propose aux Canadiens-Français l'adoption d'un drapeau bleu d'azur, avec fleur de lis à chaque coin (en imitation de la bannière de Carillon), « traversé de la croix blanche des drapeaux de Lévis. » Une gravure coloriée, encartée dans la brochure, donne une idée de ce drapeau (dont la Maison Cadieux et Derome entreprend la facture et la vente).

— *Un Guide dans la voie du ciel*, faisant suite à *Allons au ciel*. Paris. 1 volume in-18 de 664 pages.

Ce volume est composé de méditations sur les miracles de l'Évangile, les paroles de Notre-Seigneur, les huit béatitudes, etc.

— o — Une résurrection

Le *Pionnier*, de Montréal, qui jeta un si vif éclat durant l'automne de 1901, est revenu à la vie, sous les soins de M. Denault. Parmi les directeurs du journal, nous voyons les noms de MM. H. Bourassa et J.-A. Chicoyne. — Puisse notre confrère être un vrai « journal catholique. » (Prix de l'abonnement, 80 cts. Hebdomadaire.)